



aesmagazine
www.aes-asbl.be

Les partenariats publicitaires pour 2007

Afin de poursuivre nos actions dans les meilleures conditions, l'AES a besoin de votre soutien et vous invite à devenir un partenaire commercial en insérant votre publicité dans notre magazine.

Je vous propose donc de découvrir ou de redécouvrir notre dossier expliquant nos formules de partenariats commerciaux ainsi que leurs modalités pratiques :

- Echelon 1 : Devenir membre de l'AES
- Echelon 2 : Le partenariat standard
(firme membre de l'AES + publicité dans l'AES Magazine)
- Echelon 3 : Le partenariat privilégié
(firme membre de l'AES + publicité dans l'AES Magazine + listing des centres sportif + stand d'exposition + publicité dans la newsletter + etc.)

Nous n'avons rien changé : même prix, même flexibilité, même philosophie et surtout même qualité de magazine. Autant de critères qui ont déjà ravi beaucoup de firmes.

Je suis persuadé que nos tarifs retiendront toute votre attention car ils sont particulièrement raisonnables et vous permettent aussi de toucher un public très ciblé à un coût par contact particulièrement faible.

Je reste bien entendu à votre entière disposition, aux coordonnées mentionnées en bas de page, pour répondre à vos questions.

François VANESSE
Gestionnaire communication de l'AES

L'AES Magazine

Présentation de votre lien indispensable

L'AES Magazine est un trimestriel édité en mars, juin, septembre et décembre de chaque année. Tiré à 1600 exemplaires et **distribué gratuitement à tous ceux qui ont un lien avec les infrastructures sportives**, il est une source inestimable d'informations et un lien entre tous les représentants de ce secteur d'activités.

En plus de sa gratuité, la force de l'AES Magazine repose principalement sur trois piliers :

↳ Son public cible

L'AES Magazine est le seul support qui touche la totalité des centres sportifs francophones et germanophones, l'ensemble des Bourgmestres et Echevins des sports de toutes les communes wallonnes et bruxelloises ainsi que les principaux organismes liés au monde du sport. Si vous cherchez à communiquer aussi bien auprès des gestionnaires d'infrastructures que des décideurs politiques, l'AES Magazine est donc votre support incontournable.

↳ Son contenu

Composé d'articles rédigés par les conseillers de l'AES mais aussi par des professionnels et des gens de terrain, l'AES magazine offre une information et une aide aussi précise et complète que possible. Désormais, pour plus de clarté et de constance, ces articles s'articuleront autour de cinq rubriques fixes:

- L'actualité : sujets liés à l'actualité des centres sportifs et à leur gestion au sens large.
- Le sport et la santé : bienfaits et contre indications de la pratique sportive.
- Le magazine : rubrique découverte, chroniques et billets d'humeur.
- Le juriste vous dit tout : comprendre et suivre l'évolution de la législation et des matières sociales de notre secteur.
- Les services : fonctionnement interne de l'AES.

Riche en contenu, c'est un magazine qui interpelle, qui aide et qui est apprécié.

↳ Sa qualité de fabrication

Digne des plus belles parutions que l'on peut trouver dans les librairies, l'AES Magazine est formé de 56 pages de format A4, toutes imprimées en quadrichromie. Les feuilles intérieures sont en papier satiné de 115 gr et la couverture est imprimée sur du papier 170 gr plastifié mat. La mise en page est toujours à la pointe grâce à notre studio de graphisme préféré : Debie Graphic Design (Liège).

L'AES offre donc à votre entreprise un support irréprochable pour l'image et la qualité de vos services et de vos produits.

La gratuité de sa diffusion, son public ciblé, le contenu de son rédactionnel et la qualité de sa mise en page, font de l'AES Magazine le lien indispensable entre vos activités et vos clients potentiels.

Echelon 1 : Devenir membre de l'AES

Etre référencé auprès de l'AES

Une formule adaptée à tous

Pour ceux qui connaissent l'Association des Etablissements Sportifs et le travail qu'elle fait au profit de l'ensemble des Centres Sportifs, il n'est pas besoin de longs discours pour expliquer l'importance que revêt votre soutien financier. En effet, le rôle que l'AES est amenée à jouer et les moyens qu'elle développe pour y parvenir s'amplifient de jour en jour.

Si nous voulons maintenir le niveau que nous pouvons vous proposer aujourd'hui, nous avons vraiment besoin de votre soutien.

Les avantages de votre statut de membre

- Votre firme et ses activités sont renseignées dans notre base de données. À chaque fois qu'un centre sportif ou qu'une administration communale nous contacte parce qu'il/elle est à la recherche de fournisseur dans votre domaine d'activités, nous vous renseignons.
- Vous bénéficiez d'avantages financiers lors de nos évènements (colloques, Assemblée générale, etc.) : réduction sur le prix d'entrée, réduction sur les prix des stands d'exposition.

Tarification en vigueur pour 2007

Le montant de la cotisation auprès de l'AES est de :
- **150 euros par an**

Pour devenir membre

Pour devenir membre, rien de plus simple ; renvoyez nous le bon de commande ci-joint dûment complété (par fax ou par courrier) à l'attention de :

AES - Service Communication
François VANESSE
Avenue Bourgmestre Jean Materne, 164
5100 Jambes
Tel : 081/31.26.72
Fax : 081/31.26.73
Mail : revue@aes-asbl.be

Echelon 2 : le partenariat standard

Votre publicité en souplesse

Une formule adaptée à tous

Le partenaire standard est conçu pour les firmes qui souhaitent faire **uniquement de la publicité au travers de notre magazine "AES magazine"**.

Le partenaire standard ne bénéficie pas de tous les avantages du "partenariat privilégié" (tables pour la promotion de ses produits lors des colloques organisé par l'AES, listing des coordonnées des centres sportifs, insertion de rédactionnel publicitaire dans la revue, logo sur le papier à firme et sur le site internet de l'AES, etc.).

Les insertions publicitaires se font "à la carte". Vous avez le choix du nombre d'insertions, du format et de la qualité (noir et blanc ou quadrichromie). Vous avez aussi le loisir de changer de publicité dans chacun des numéros du magazine.

Le partenariat standard : la formule souple qui s'adapte à vos moyens

En pratique

Pour en savoir plus sur le format de fichier informatique que vous devrez nous fournir et les délais veuillez consulter ci-après nos « conditions à respecter ».

En ce qui concerne la facturation, vos insertions seront facturées, une à une, après chaque parution dans notre magazine trimestriel (que vous recevrez en justificatif).

Passer commande

Pour passer commande, rien de plus simple ; renvoyez nous le bon de commande ci-joint dûment complété (par fax ou par courrier) à l'attention de :

AES - Service Communication
 François VANESSE
 Avenue Bourgmestre Jean Materne, 164
 5100 Jambes
 Tel : 081/31.26.72
 Fax : 081/31.26.73
 Mail : revue@aes-asbl.be

Tarification en vigueur pour 2007 (Tarif dégressif en fonction du nombre d'insertions)

Prix unitaire :

		1 insertion	2 insertions	3 insertions	4 insertions
1 page (A4)	Quadri	650 €	600 €	575 €	525 €
	Noir et blanc	480 €	440 €	420 €	400 €
1/2 page (A5)	Quadri	350 €	340 €	325 €	315 €
	Noir et blanc	250 €	240 €	225 €	215 €

Soit un montant par an de :

		1 insertion	2 insertions	3 insertions	4 insertions
1 page (A4)	Quadri	650 €	1.200 €	1.725 €	2.100 €
	Noir et blanc	480 €	880 €	1.260 €	1.600 €
1/2 page (A5)	Quadri	350 €	680 €	975 €	1.260 €
	Noir et blanc	250 €	480 €	675 €	860 €

Echelon 3 : le partenariat privilégié

Votre image systématiquement en priorité

Tellement plus que de la publicité

Le partenariat privilégié avec l'AES se présente sous la forme d'un "package" qui, dans notre esprit, a pour principal objectif de faciliter nos relations.

En effet, les firmes qui ont une page de publicité dans le magazine (les partenaires standards) payent aussi séparément d'autres frais liés à leur participation commerciale aux diverses manifestations que nous organisons : colloques, journées d'études, rédactionnel publicitaire dans la revue, etc.

Nous voudrions simplement proposer ici une formule qui regroupe la plupart des avantages que nous pouvons vous offrir afin que votre image soit prioritairement et systématiquement présente dans toutes les actions de l'AES.

Le prix du package inclus déjà votre publicité à raison d'une page intérieure "quadri" dans les 4 numéros de notre magazine (contre valeur 2.100 euros) **MAIS** il comprend aussi tout une série d'avantages exclusivement réservés à votre statut de « privilégié » (cfr. ci-contre).

Le partenariat privilégié : un moyen simple et économique pour que votre image soit présente de façon prioritaire et systématique lors de chaque action de l'AES.

Tarifification en vigueur pour 2007 (Tarif identique depuis 2004)

2800 Euros pour un an
2500 Euros par an pour un accord sur 3 ans

Dans les deux cas, un montant proportionnel est facturé après chaque parution de notre revue trimestrielle.

- (1) Options disponibles : votre publicité sur une des couvertures de l'AES Magazine moyennant un supplément.
- ↳ La 2ème ou 3ème couverture : 650€
 - ↳ La 4ème couverture (dos du magazine) : 1000 €

Vos avantages supplémentaires

1. La mise à disposition d'un listing à jour de plus de 600 centres sportifs.
2. Publicité : Une page intérieure "quadri" dans les 4 numéros de notre magazine au tarif de 2007 (1)
3. La possibilité de mettre une page de rédactionnel publicitaire dans un numéro de la revue.
4. Votre logo sur le papier à firme utilisé par l'AES pour toutes ses communications et contacts officiels (10.000 lettres par an)
5. Votre présence gratuite (table gratuite, distribution de publicités, etc.) lors des organisations de l'AES (l'Assemblée Générale, colloques, journées à thème, etc.).
6. Votre logo et une description de votre firme sur le Site Internet de l'AES (www.aes-asbl.be) avec un lien direct sur votre site internet.
7. La possibilité d'insérer une bannière publicitaire dans notre newsletter mensuelle.

Passer commande

Pour passer commande, rien de plus simple ; renvoyez nous le bon de commande ci-joint dûment complété (par fax ou par courrier) à l'attention de :

AES - Service Communication
François VANESSE
Avenue Bourgmestre Jean Materne, 164
5100 Jambes
Tel : 081/31.26.72
Fax : 081/31.26.73
Mail : revue@aes-asbl.be

Devenez "Membre" de l'AES

Soutenir l'AES en 2007

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

dûment mandaté(e)

inscrit la Firme :

adresse :

CP : Localité :

Tél. : Fax :

Site internet :

comme membre adhérent de l'AES asbl au tarif en vigueur de :
- 150 euros pour un an.

Merci de décrire en quelques lignes vos activités :

N'hésitez pas à nous communiquer plus d'informations sur vos activités par email ou par courrier (coordonnées en bas de page)

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du tarif en vigueur et m'engage à payer le montant de la facture afférente à cette cotisation.

Fait à : Le :

Nom + signature :

Formulaire d'inscription à envoyer, par courrier ou par fax, au secrétariat de l'AES (coordonnées ci-dessous)

Devenez "Partenaire Standard"

Contrat de sponsors pour 2007

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

dûment mandaté(e)

inscrit la Firme :

adresse :

CP : Localité :

Tél. : Fax :

Site internet :

comme partenaire standard de l'AES. Je marque d'une croix dans la (les) case(s) correspondante(s) le format et la (les) date(s) de publication de ma publicité dans l'AES Magazine :

		Mars	Juin	Septembre	Décembre
1 page (A4)	Quadri				
	Noir et blanc				
1/2 page (A5)	Quadri				
	Noir et blanc				

Rappel du tarif annuel :

		1 insertion	2 insertions	3 insertions	4 insertions
1 page (A4)	Quadri	650 €	1.200 €	1.725 €	2.100 €
	Noir et blanc	480 €	880 €	1.260 €	1.600 €
1/2 page (A5)	Quadri	350 €	680 €	975 €	1.260 €
	Noir et blanc	250 €	480 €	675 €	860 €

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du tarif en vigueur et m'engage à payer le montant des factures afférentes à cette insertion publicitaire dans les délais prévus. Vos insertions seront facturées, une à une, après chaque parution, dans notre magazine trimestriel (que vous recevrez en justificatif).

Fait à : Le :

Nom + signature :

Formulaire d'inscription à envoyer, par courrier ou par fax, au secrétariat de l'AES (coordonnées ci-dessous)

Devenez "Partenaire privilégié"

Contrat de sponsors pour 2007

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Fonction :

E-mail :

dûment mandaté(e)

inscrit la Firme :

adresse :

CP : Localité :

Tél. : Fax :

Site internet :

comme Partenaire Privilégié de l'AES :

- pour l'année 2007 au prix de 2.800 euros *
- pour 3 ans, soit les années 2007, 2008, 2009 au prix préférentiel de 2.500 euros par an *

* Biffez la mention inutile

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et du tarif en vigueur et m'engage à payer le montant des factures afférentes à cette insertion publicitaire dans les délais prévus. Un montant proportionnel (700 € pour un contrat d'un an et 625 € pour un contrat de trois ans) sera facturé après chaque parution de notre trimestriel (que vous recevrez en justificatif).

Fait à : Le :

Nom + signature :

Formulaire d'inscription à envoyer, par courrier ou par fax, au secrétariat de l'AES (coordonnées ci-dessous)

Conditions à respecter lors d'une insertion publicitaire dans l'AES Magazine

Les insertions publicitaires se font "à la carte". Vous avez le choix du nombre d'insertions, du format et de la qualité (noir et blanc ou quadrichromie). Vous avez aussi le loisir de changer de publicité dans chacun des numéros du magazine tant que les conditions ci-dessous sont respectées :

Spécificités techniques de votre publicité

Les dimensions de votre fichier :

- Publicité sur toute une page : format A4 avec bords perdus de 5 mm soit 220 x 307 mm
- Publicité sur une demi-page : format A5 avec bords perdus de 5 mm soit 220 x 158 mm

Les formats de fichiers informatiques suivants sont acceptés :

- X-press / Illustrator / Photoshop/ In-design.
- Résolution 300 dpi

Chaque fichier doit être fourni avec :

- les polices de caractère et les imports (logo, photos, etc.)
- Une impression couleur de la publicité sur papier
- Un fichier PDF de contrôle

La formule la plus simple, la plus légère (par mail) et sans risque : **un PDF certifié (Medibel)**

Délai

Il vous est libre de changer de publicité dans chacun des numéros du magazine. Dans ce cas, celle-ci devra nous parvenir au plus tard **1 mois** avant la parution de la revue, soit au plus tard pour le 30 janvier pour l'édition de mars, le 30 avril pour l'édition de juin, le 30 juillet pour l'édition de septembre et le 30 octobre pour l'édition de décembre.

Envoi

Vous pouvez nous faire parvenir votre publicité par la poste (sur CD uniquement) à l'adresse mentionnée en bas de page ou vous pouvez nous la faire parvenir par mail à l'attention de François Vanesse à l'adresse suivante : revue@aes-asbl.be (maximum 15 Mo par e-mail)

Des questions ?

Pour tout autres renseignements et/ou explications techniques, veuillez vous adresser à :

AES - Service Communication
François VANESSE
Avenue Bourgmestre Jean Materne, 164
5100 Jambes
Tel : 081/31.26.72
Fax : 081/31.26.73
Mail : revue@aes-asbl.be

Conditions générales de vente

- 1.1. Toutes nos factures sont payables par banque.
- 1.2. Tous nos prix s'entendent hors TVA vu notre assujettissement exonéré (art 44 du code TVA)
- 1.3. Tout acheteur dispose de 10 jours pour contester une facture.
- 1.4. Sauf conditions particulières, toutes les factures sont payables à 30 jours calendrier après la date de facturation
- 1.5. En cas de non paiement dans les délais prescrits, un premier rappel sera envoyé par courrier ordinaire avec un délai complémentaire de paiement de 30 jours calendrier.
- 1.6. Si votre facture reste impayée après ce délai de 30 jours calendrier, un deuxième rappel sera envoyé par courrier recommandé.
- 1.7. A défaut de paiement dans les 15 jours calendrier après la date du deuxième rappel, nous procéderons à une mise en demeure. Le montant impayé sera automatiquement majoré d'un intérêt calculé sur base du taux mentionné à l'article 5 de la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales.
- 1.8. En cas de non paiement, seuls les tribunaux de Namur seront compétents.